



Affaire familiale : papiers administratifs

Par **Sousou2122**, le **25/02/2015** à **02:13**

Bonsoir,rnrnMa grand-mère vivait en France il y a une trentaine d'années mais mon grand-père, qui vouler se marier avec une 2e femme en France, a attendu que ma grand-mère parte en vacances au Maroc pour lui retirer ses papiers et la laisser vivre là-bas. Pendant toutes ces années, il n'a pas voulu les lui rendre, donc ses papiers ne sont plus valides car, en plus, elle était de nationalité marocaine. Et cette année elle a fait une demande de visa mais, comme je crois, il doit signer un papier il ne l'a pas accepté. Ma grand mere n'a jamais signé les papier du divorce. Je pense qu'il a payé une femme pour le faire à sa place.rnrnJe voulais donc savoir si je le traîne en justice, est-ce que ça donnerait quelque chose ? rnrnEn plus de ça, il touche la retrete et il travaille au noir.rnrnMerci d'avance.

Par **aguesseau**, le **25/02/2015** à **10:24**

bjr,rncomme votre grand-mère vit au maroc et qu'elle est de nationalité marocaine, le litige doit être réglé par un tribunal marocain et c'est votre grand mère et non vous, qui devez agir.rnmais si votre grand mère est effectivement divorcée au regard de l'état civil marocain, la situation va être compliquée à régulariser.rnpour refaire ses papiers, il suffit de les déclarer perdus pour en refaire d'autres, donc votre grand mère pouvait refaire les papiers que son mari avait gardé, à moins que cela ne se fasse différemment au maroc.rnen outre je crois que la polygamie n'est pas interdite au maroc.rncdt

Par **Sousou2122**, le **25/02/2015** à **13:50**

Par **Sousou2122**, le **25/02/2015** à **13:52**

mais enfaite je pense qu'il n'est pas divorce au maroc mai que en france c comme si elle n'avait pas exister, donc si je le dénonce pour polygamie il risque quelque chose

Par **Sousou2122**, le **25/02/2015** à **13:56**

enfaite j'aimerais aussi prouvais qu'il travail au noir et qu'il touche la retraite, est-ce que je doit avoir des preuves? j'aimerais juste me venger pour ce qu'il a fait meme si sa remonte a de nombreuse annee. a cause de lui elle ne peu pas avoir un visa car il lui faut une signature de mon grand père.rnmerci